

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:**

Au premier alinéa de l'article 60 *terdecies* de la loi n° du de finances pour 2014, le mot :
« recouvrement » est remplacé par le mot : « demeure » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi de finances pour 2014.